

DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

**Résumé non technique de l'étude d'impact**

**CONSULTING**

SAFEGE  
2A avenue de Berlican  
BP 50004  
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

**Numéro du projet : 16MAT076**

**Intitulé du projet : DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)**

**Intitulé du document : Résumé non-technique de l'Etude d'impact**

<b>Version</b>	<b>Rédacteur NOM / Prénom</b>	<b>Vérificateur NOM / Prénom</b>	<b>Date d'envoi JJ/MM/AA</b>	<b>COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles</b>
<b>V0</b>	SANTAIS Margot	MINET Michael / ROGIER DJOUKA Céline	29/03/2017	Version initiale
<b>V1</b>	SANTAIS Margot	MINET Michael	25/04/2017	V1 – intégration des remarques client



---

## Sommaire

1.....	Localisation du projet .....	2
2.....	Présentation du projet .....	3
1.1	Nature des activités .....	3
1.2	Nature, volumes traités et origine géographique des déchets .....	5
2.1	Synthèse de l'état initial et des enjeux environnementaux .....	8
2.2	Synthèse des effets du projet et mesures vis-à-vis de l'environnement .....	8
3.....	Raisons pour lesquelles le projet a été retenu .....	14



## Tables des illustrations

Figure 1 : Localisation régionale du site (Géoportail).....	2
Figure 2 : Localisation du périmètre du site actuel et de l'extension .....	2
Figure 3 : Site LPSH projeté - zone dédiée au tri, transit, regroupement des déchets au Nord et zone dédiée à l'exploitation d'une déchetterie PRO au Sud .....	4

## Table des tableaux

Tableau 1 : Nature, volume, et origine des déchets.....	5
Tableau 2 : Volume de déchet par flux.....	7
Tableau 3 : Synthèse de la sensibilité des milieux.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 4 : Tableau de synthèse des effets et mesures.....	14

### 1 LOCALISATION DU PROJET

Le centre de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH appartenant à Suez RV Méditerranée, visé par ce dossier est implantée sur le territoire de la commune d'Aubagne, dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

L'installation est située dans la zone d'activités de Saint-Mitre, qui se trouve à l'ouest de la commune d'Aubagne, à environ 4 kilomètres du centre-ville.

L'implantation de ce site est illustrée sur la Figure 1 et la Figure 2.

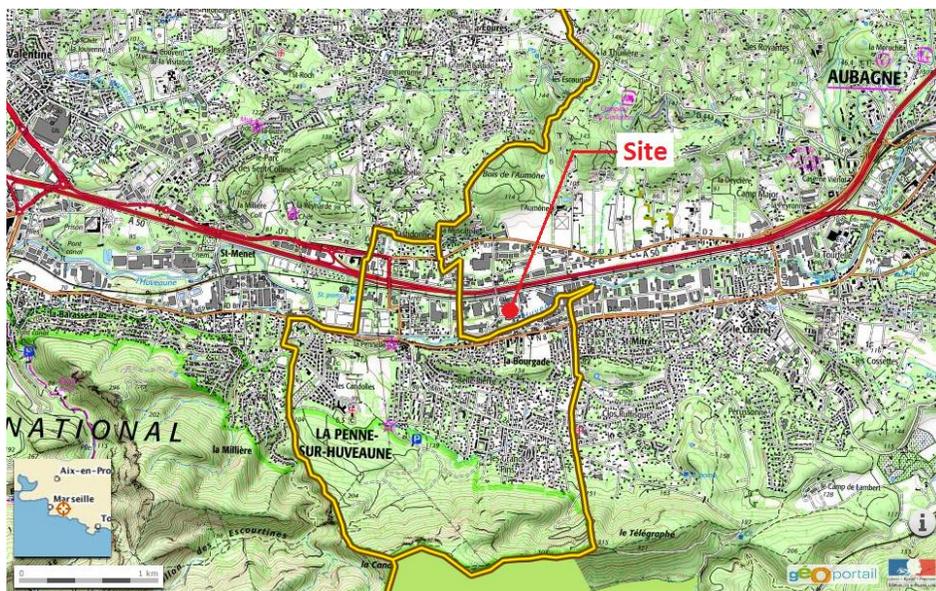


Figure 1 : Localisation régionale du site (Géoportail)

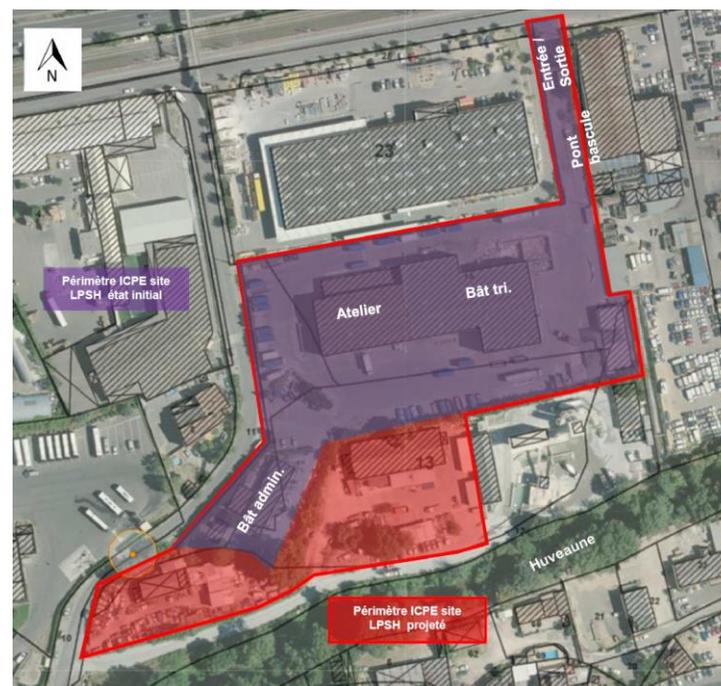


Figure 2 : Localisation du périmètre du site actuel et de l'extension projetée

## 2 PRESENTATION DU PROJET

### 1.1 Nature des activités

La future exploitation constituera un centre de tri, transit, regroupement et valorisation des déchets.

L'installation sera composée :

1. D'une zone dédiée au tri, transit, regroupement des déchets issus d'apports volumineux (bennes, ampliroll, semi, FMA).

Cette zone sera composée d'ateliers spécifiques par famille de déchets :

- Bâtiment « Monomatériaux, Transit Collecte-Selective »
- Bâtiment « Transit Regroupement Pré-Tri DAEND-Encombrants-BTP »
- Bâtiment « Process Tri »
- Local « Transit DASRI »
- Local « Transit Biodéchets »
- Plateforme DEEE,

Cette zone est localisée globalement au droit des terrains exploités par l'actuel centre de tri LPSH. Les infrastructures existantes seront en partie récupérées, modifiées et améliorées dans le cadre du projet.

2. D'une zone dédiée à l'exploitation d'une déchetterie PRO afin de réceptionner les apports de « petits volumes » (camions benne, fourgons, utilitaires, remorques, ...) générés essentiellement par les activités locales de chantiers du BTP : services techniques des collectivités, entreprises du BTP, artisans, ...

La déchetterie PRO sera réalisée au sud du site actuel, au droit des parcelles dont SUEZ RV Méditerranée détient la maîtrise foncière et accueillant actuellement un garage, une société de transport et une société de chaudronnerie.

Le plan du site à l'échelle est présenté dans le dossier de plans. Un focus sur la partie exploitation est présenté sur la figure ci-après.

La durée des travaux est estimée à 1 an.

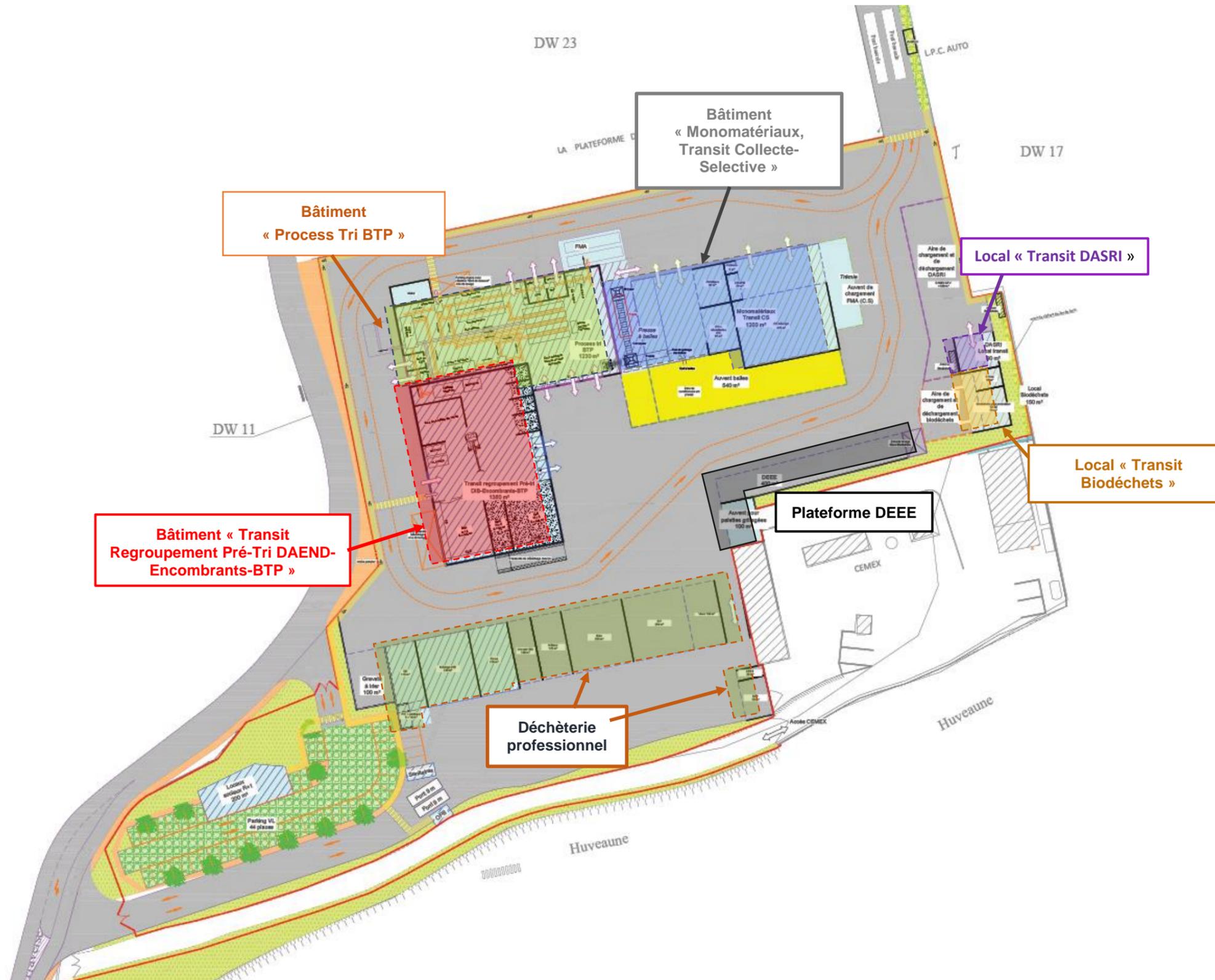


Figure 3 : Site LPSH projeté - zone dédiée au tri, transit, regroupement des déchets au Nord et zone dédiée à l'exploitation d'une déchetterie PRO au Sud

## 1.2 Nature, volumes traités et origine géographique des déchets

Les déchets réceptionnés sur l'installation LPSH sont synthétisés par atelier dans les tableaux et le synoptique ci-après.

**Tableau 1 : Nature, volume, et origine des déchets**

Atelier	Flux	Déchets	Capacité maximale annuelle	Origine géographique
<b>Déchets réceptionnés</b>				
Bâtiment « Monomatériaux, Transit Collecte-Sélective »	Collectivités	ARCHIVES MPM	1 000 t/an	Par ordre de priorité <sup>1</sup> : 1/ Bouches-du-Rhône 2/ départements limitrophes 3/ flux extérieurs exceptionnellement
	Collectivités	JRM	4 000 t/an	
	Collectivités	Déchèteries / P/C	2 000 t/an	
	Collectivités	Emballage mélange	20 000 t/an	
	Entreprises	P/C	15 000 t/an	
	Entreprises	Plastiques	2 000 t/an	
Plateforme extérieure de transit - regroupement	Collectivités	CS Verre	10 000 t/an	
	Entreprises	Verre d'activité économique	500 t/an	
	Collectivités	Bois	2 000 t/an	
	Entreprises	Bois	5 000 t/an	
	Collectivités	Déchets verts	5 000 t/an	
	Entreprises	Métaux	5 000 t/an	
Bâtiment « Transit Regroupement Pré-Tri	Entreprises	Gravats	10 000 t/an	
	Collectivités	OM Brute	6 000 t/an	
	Collectivités	Encombrants	20 000 t/an	
	Entreprises	DAEND/DIV	25 000 t/an	

<sup>1</sup> Conformément au PPGDND 13 et PPG - BTP 13, l'objectif sera de participer à l'amélioration de la rationalisation du transport des déchets et limiter les distances, avec une logique de gestion de proximité.

## Résumé non technique de l'étude d'impact

DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

Atelier	Flux	Déchets	Capacité maximale annuelle	Origine géographique
<b>Déchets réceptionnés</b>				
DAEND-Encombrants-BTP »	Entreprises	Déchets BTP & Gravats souillés	50 000 t/an	
Local « Transit DASRI »	Entreprises	DASRI diffus à regrouper	1 000 t/an	
	Entreprises	DASRI GRV	9 000 t/an	
Local « Transit Biodéchets »	Collectivités	FFOM	10 000 t/an	
	Entreprises	Biodéchets	10 000 t/an	
Transit-regroupement de DDD et DEEE	Entreprises	DD	2 000 t/an	
	Entreprises	DEEE	2 500 t/an	
Déchèterie PRO	Déchèterie	P/C	750 t/an	
	Déchèterie	Bois	3 600 t/an	
	Déchèterie	Plastiques	150 t/an	
	Déchèterie	Métaux	900 t/an	
	Déchèterie	Gravats	17 000 t/an	
	Déchèterie	Déchets verts	5 400 t/an	
	Déchèterie	Refus	6 250 t/an	
	Déchèterie	Mélange DAEND	11 250 t/an	
	Déchèterie	Déchets REP	3 200 t/an	
	Déchèterie	DEEE	500 t/an	
		DD	DD	1 000 t/an
<b>Capacités de tri et conditionnement</b>				
« Process Tri »	Collectivités & Entreprises	DAEND mél. BTP mél./ENC	75 000 t/an	/
Presse à balle	Collectivités & Entreprises	Emballages P/C Plastiques	24 000 t/an	/

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

Ces déchets traités peuvent être synthétisés selon les flux suivants :

**Tableau 2 : Volume de déchet par flux**

<b>Flux</b>	<b>Capacité maximale annuelle</b>
Déchets issus des activités économiques	137 000 t/an
Déchets issus des collectivités	80 000 t/an
Déchèterie professionnelle	50 000 t/an
<b>TOTAL</b>	<b>267 000 t/an</b> <b>dont :</b> 75 000 t/an triés 24 000 t/an conditionnés en balles

## **2.1 Synthèse de l'état initial et des enjeux environnementaux**

### **Légende des enjeux vis-à-vis de la réglementation et de l'environnement**

0 : Pas d'enjeu

1 : Enjeux faibles

2 : Enjeux moyens

3 : Enjeux forts

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM	SPECIFICITE ET SENSIBILITE DES MILIEUX	HIERARCHISATION DES ENJEUX
MILIEU PHYSIQUE	Climatologie	Climat méditerranéen : étés chauds et secs, hivers doux et ensoleillés, pluies violentes au printemps et à l'automne. Zone soumise au Mistral, de secteur nord-ouest à nord.	Pas d'enjeu
	Structure physique et géologique	<b>Topographie</b> : Site localisé dans la vallée de l'Huveaune. Le profil topographique du site est relativement plat.	Pas d'enjeu
		<b>Géologie</b> : Région calcaire. Terrains d'assise composés par les formations alluviales récentes de la vallée de l'Huveaune : limons sableux à argileux prédominants, cailloutis. Les alluvions sont épaisses d'environ 25 m.	
		<b>Etat de pollution des sols</b> : Conformité de la qualité des sols avec les critères d'admission en ISDI pour les échantillons analysés.	
Eaux souterraines	<b>Quantitatif</b> : Masse d'eau FRDG369 : Alluvions de l'Huveaune. Bon état quantitatif au sens du SDAGE. Au droit du site, la nappe se trouve à plus de 4,5 m de profondeur en moyenne. Les écoulements sont orientés est → ouest. La nappe est protégée par la présence de limons sableux à argileux au droit du site. L'alimentation se fait par la pluie, à partir de l'Huveaune dans les zones où l'épaisseur des limons est faible, les apports des terrains perméables, la circulation souterraine avec des apports provenant des karsts des massifs calcaires alentours. La nappe est vulnérable aux pollutions de surface.		
MILIEU PHYSIQUE	Eaux souterraines	<b>Qualitatif</b> : La nappe des alluvions est de mauvaise qualité du fait de l'occupation des sols à l'échelle du bassin versant : nitrates, pesticides, hydrocarbures, pollutions urbaines. Les principales sources de pollution sont le tissu urbano-industriel et l'agriculture.	
		<b>Usages</b> : Nappe des alluvions de l'Huveaune est exploitée pour : - l'eau potable : 2 forages de secours pour la commune d'Aubagne, - l'industrie.	

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	Eaux superficielles	<p><b>Quantitatif :</b> L'Huveaune passe au sud de la zone d'étude. Le cours d'eau est concerné par le SDAGE et dispose d'un contrat de rivière. La zone d'étude se trouve dans l'unité de la basse vallée de l'Huveaune. Le régime hydraulique est méditerranéen, caractérisé par des crues violentes et des étiages très bas. Le risque d'inondation par débordement du cours d'eau est présent au droit de la zone d'étude.</p>	
		<p><b>Qualitatif :</b> Le cours d'eau traverse le couloir industriel de la vallée de l'Huveaune. Des rejets urbains et industriels impactent la qualité du cours d'eau. Les mesures appliquées dans le cadre du contrat de rivière visent à améliorer sa qualité.</p>	
		<p><b>Usages :</b> Usages limités étant donné la qualité médiocre.</p>	
ENVIRONNEMENT NATUREL	Périmètres d'inventaires et de protection	<p><b>Natura 2000 :</b> Directive Habitat : - Chaîne de l'étoile – Massif du Garlaban à 2,6 km au nord - Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et massif du Grand Caunet à plus de 5 km au sud Directive Oiseaux : - Falaises de Vaufrèges à 5,8 km au sud-ouest <b>ZNIEFF I</b> - Sablière d'Aniarre et Col du Roi d'Espagne à 12 km au sud-ouest - Crêtes de la Sainte Baume et Hauts du Vallon de Saint Pons à 10 km à l'ouest <b>ZNIEFF II</b> - Massif du Garlaban à 2,6 km au nord - Massif des Calanques à 1,3 km au sud - Chaîne de la Sainte Baume à 9 km à l'ouest - Bois Marcouline à 6 km au sud-est</p>	
ENVIRONNEMENT NATUREL	Habitats	<p>La zone d'étude est marquée par les activités industrielles et de service. Les berges et ripisylve de l'Huveaune présentent un caractère assez naturel. La végétation est en grande partie rudéralisée, avec présence d'espèces exotiques, certaines plus ou moins invasives. Présence de quelques arbres âgés le long de l'Huveaune. Malgré la dégradation de l'habitat, le cours d'eau joue un rôle de corridor biologique permettant le déplacement des espèces au vu de la forte urbanisation du secteur.</p>	

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	Flore	Espèces invasives : Ailante glanduleux, raisin d'Amérique. Ripisylve : Frêne à feuilles étroites, Saule blanc, quelques roseaux et laiches en pied de berge. Arbres âgés : un platane, et saules blancs surtout sur la berge opposée.	
	Faune	L'Huveaune constitue un habitat pour la faune aquatique dont les espèces patrimoniales : poissons, libellules, ou liées à la présence de l'eau : martin pêcheur d'Europe, Alcedo atthis en hiver par exemple, ou de vieux arbres : Pic épeichette par exemple	
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Occupation des sols	Le site fait partie d'une zone industrielle et commerciale, localisée le long de l'axe routier de l'A50 et de la voie ferrée.	Pas d'enjeu
	Population	Présence d'habitations à l'ouest à 20 m des limites du site, et au sud à 40 m des limites de la zone d'extension.	
	Activités économiques	Zone du pôle d'activités Saint-Mitre – Braye de Cau : environ 150 entreprises. A proximité : - Plateforme du bâtiment au nord ; - LPC Auto à l'ouest ; - Béton de France CEMEX au sud-est ; - Technic Azur et Garage au Sud.	
	Établissements recevant du public	Centre de pratique du football « Evolution Football » au nord-ouest à quelques mètres. On recense également la présence d'établissements scolaires, hôtels, hôpitaux, restaurants, bars, etc. dans le secteur, le plus proche étant un lycée à 500 m au nord-est.	
	Tourisme et loisir	- centre de pratique du football à une dizaine de mètres au nord-ouest - école de danse Extravadanse à 200 m au nord - société NAP Tourisme et Voyages à 100 m au sud-ouest	Pas d'enjeu
	Voies de communication et trafic	Réseau routier principal : A50 (110 000 véhicules/j), RN8, Traverse de la Bourgade. Présence d'une voie ferrée au nord de l'entrée du site sans interaction avec l'activité.  Actuellement le nombre moyen de rotations de poids-lourds par jour sur le site est de 80 véhicules (pour 312 jours d'activités) et 66 VL par jour. A titre de comparaison sur une année (soit 365 j), cela représente 69 véhicules poids-lourds par jour soit 1.23 % du trafic de poids lourds sur l'autoroute située à proximité immédiate. En totalité (trafic VL et PL), cela représente moins de 1 % du trafic global de l'autoroute concernée.	

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

ENVIRONNEMENT HUMAIN	Réseaux et canalisations	<p>Eau potable : connecté au réseau public de la SEM.                      Eaux usées : connecté au réseau public de la SERAM.                      Eaux pluviales : gestion des eaux de toiture et de voiries. Réseau de collecte et prétraitement par 5 déshuileurs/déboueurs avant rejet dans l'Huveaune au sud.                      Eaux incendie : présence de quatre bornes incendie à proximité et sur site.                      Electricité : connecté au réseau public. Lignes aériennes haute et basse tension le long de la traverse de la Bourgade et présence d'un poste ERD.                      Téléphone : connecté au réseau.                      Gaz : canalisation enterrée au sud-ouest de la zone coté Cegedur.</p>	
CADRE DE VIE ET SANTE PUBLIQUE	Paysage	<p>Site intégré dans une zone d'activité. Paysage industrialisé.                      La végétation des berges de l'Huveaune constitue un masque visuel végétal entre la zone d'activité et les habitations plus au sud.</p>	
	Patrimoine historique et archéologique	<p>Les sites archéologiques les plus proches se trouvent à 1 km de la zone d'étude.                      Pas de monument historique dans un rayon de 3 km.                      Pas de site inscrit et classé dans un rayon de 5 km.</p>	Pas d'enjeu
	Environnement olfactif	<p>Il n'y a pas de plainte d'odeur concernant le centre de tri des déchets LPSH. Par ailleurs, les déchets ne sont pas de natures à être odorants.</p>	Pas d'enjeu
	Qualité de l'air	<p><b>Poussières :</b>                      D'après le suivi réalisé par AIR PACA sur les 5 dernières années au droit des 2 stations de suivi des poussières PM10 et PM2,5 les plus proches, il est possible de considérer les concentrations moyennes annuelles en PM10 de 30,2 µg/m<sup>3</sup> et en PM2,5 de 15,8 µg/m<sup>3</sup> comme représentatives de l'état initial de la zone d'étude.  <b>Qualité de l'air :</b>                      La qualité de l'air dans le secteur est globalement bonne (60 %) et moyenne à médiocre 40 % de l'année. L'industrie et l'incinération des déchets représentent une part importante des émissions de poussières, benzène, arsenic et nickel dans l'air.</p>	
CADRE DE VIE ET SANTE PUBLIQUE	Environnement sonore	<p>LP : Le site respecte les seuils d'émissions en limite de propriété de jour. En période de nuit, le niveau admissible est dépassé en 2 points ponctuellement si l'on prend en compte le passage ponctuel de camions. Le fond sonore est également marqué par la circulation externe au site. Par ailleurs, le contexte industriel du site, limite les enjeux liées à ces dépassements.                      ZER : Les émergences réglementaires sont respectées au droit des ZER localisées à l'ouest et au sud du site, de jour et de nuit.</p>	
	Environnement vibratoire	<p>Seul le passage de train sur la voie ferrée au nord du site est susceptible d'engendrer des vibrations.</p>	
	Perturbations électromagnétiques	<p>Le secteur n'est pas concerné par le zonage de dégagement associé aux perturbations électromagnétiques et radiophoniques.</p>	Pas d'enjeu

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	Émissions lumineuses	Le secteur est concerné par des émissions notables de lumière artificielle en période nocturne. Ces émissions sont normales dans ce secteur industriel et à proximité de l'autoroute et de la voie ferrée.	
	Gestion des déchets ménagers	Les déchets ménagers sont gérés par le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les déchets recyclables sont massifiés au droit de centres de transfert dont le site LPSH fait partie. Les objectifs sont de réduire le gisement de déchets ménagers et assimilés en développant la prévention et la collecte sélective sur le territoire, en améliorant le recyclage et la valorisation, et en réduisant les tonnages destinés à l'enfouissement.	
RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	<b>Feu de forêt</b> : Massifs éloignés, le risque est nul au droit du site, <b>Inondation</b> : Site concerné par le risque inondation par débordement de l'Huveaune : aléa faible à fort au droit du site. <b>Mouvements de terrain</b> : Commune concernée par : - le risque de glissement de terrain, effondrement et érosion des berges (pas d'épisode historique à proximité du site), - PPR effondrement – carrières souterraines de gypse (pas d'épisode historique à proximité du site), -PPR retrait gonflement d'argiles (faible au droit du site), - le risque d'affaissement et d'effondrement lié aux cavités souterraines (pas d'épisode historique à proximité du site). <b>Sismicité</b> : zone 2 - faible	
	Risques technologiques	<b>Risque industriel</b> : plusieurs industries présentes dans le secteur dont LPC Auto et CEMEX Bétons en limite de site à l'est et sud-est. Le site est concerné par le Plan Particulier d'Intervention (PPI) d'ARKEMA : PPRT risque de suppression et effets toxiques à proximité. <b>Transport de matières dangereuses</b> : l'autoroute A50, la voie ferrée, la RN8 sont concernées par le transport de matières dangereuses. Présence également de la canalisation souterraine de Pechiney, pour le transport des boues rouges à plus d'1 km, et celle de Total pour les hydrocarbures à plus de 2,5 km. Le site est implanté dans la zone d'information préventive sur le risque de transport de matières dangereuses.	

## 2.2 Synthèse des effets du projet et mesures vis-à-vis de l'environnement

Une synthèse des mesures prises en compte lors de l'aménagement du futur site vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés dans le paragraphe précédent est présentée dans le tableau suivant. Les impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux et de la réglementation sont appréhendés via le code couleur détaillé ci-dessous.

Tableau 3 : Tableau de synthèse des effets et mesures

Impact positif	Impact négligeable	Impact faible	Impact moyen	Impact fort
----------------	--------------------	---------------	--------------	-------------

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
MILIEU PHYSIQUE	Climatologie	Le projet n'aura pas d'effet sur la climatologie ni en phase travaux, ni en phase d'exploitation.	Impact négligeable	Mesure d'évitement et réduction des envois : - Limitation des accès par le nord au bâtiment accueillant le process de tri pour éviter que le vent ne s'engouffre. Accès principaux au sud à l'abri des vents dominants ; - Mutualisation de la presse à balle à l'intérieur des bâtiments - Stockage des balles au sud à l'abri des vents dominants - Stockage du CSR en FMA sous auvent avec création d'un mur au nord pour éviter l'envol de matière.  Mesures de protection contre le risque foudre.	Impact négligeable
	Structure physique et géologique	<b>Topographie</b> : Des remaniements de sols en superficie et localisés sont prévus en phase travaux : réseaux, décapage des structures, terrassement. Les impacts seront négligeables en phase travaux et nuls en phase d'exploitation.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
		<p><b>Géologie :</b> Des remaniements de sols en superficie et localisés sont prévus en phase travaux : réseaux, décapage des structures, terrassement. Possibilité d'excaver quelques volumes de terrains naturels au profit de matériaux rapportés ou remaniés selon les conclusions des études géotechniques en phase AVP-PRO.</p> <p>Pas de structure en sous-sol hormis éventuelles fondations pour accueillir les équipements de tri. Les travaux auront un impact négligeable sur la structure géologique locale et la stabilité des terrains. Aucun impact n'est attendu en phase d'exploitation.</p>	Impact négligeable		
		<p><b>Qualité des sols :</b> Présence de déchets, d'équipements, d'engins. Risque de pollution des sols en cas d'accident : hydrocarbures, huiles, graisses, eaux d'extinction incendie.</p> <p>La zone de parking des véhicules légers en revêtement enherbé disposera d'une structure de chaussée avec mise en place d'un géotextile anti-contamination. La zone d'exploitation est entièrement imperméabilisée et dispose d'une gestion des eaux de lessivage ce qui limite fortement le risque. Deux déboueurs-déshuileurs assureront le prétraitement des pollutions de voirie potentielles véhiculées par l'eau.</p>	Impact négligeable	<p><b>Mesures d'évitement et réduction :</b> Exigences environnementales stipulées dans le cahier des charges des entreprises en phase travaux. Site imperméabilisé, captage des eaux de ruissellement via un réseau séparatif, volume de rétention adéquat en cas de pollution accidentelle ou d'incendie. Stockage des produits dangereux sur rétention. Matériaux absorbants en cas d'épandage accidentel ou d'égouttures.</p>	Impact négligeable
	Eaux souterraines	<p><b>Effets quantitatifs :</b> Aucun prélèvement d'eau souterraine n'est prévu. Le projet respecte une continuité des surfaces non imperméabilisées pour favoriser l'infiltration plutôt que le ruissellement même si la recharge dans ce secteur reste limitée.</p>	Impact négligeable	<p><b>Mesures d'évitement et réduction :</b> Exigences environnementales stipulées dans le cahier des charges des entreprises en phase travaux. Site imperméabilisé, captage des eaux de ruissellement via un réseau séparatif, volume de rétention adéquat en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.</p>	Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
	<p><b>Effets qualitatifs :</b>                      Risque de pollution des sols en cas d'accident : hydrocarbures, huiles, graisses, eaux d'extinction incendie.                      La zone de parking des véhicules légers en revêtement enherbé disposera d'une structure de chaussée avec mise en place d'un géotextile anti-contamination.                      La zone d'exploitation est entièrement imperméabilisée et dispose d'une gestion des eaux de lessivage ce qui limite fortement le risque d'infiltration d'eaux souillées dans le sol et la nappe.                      Deux déboueurs-déshuileurs assureront le prétraitement des pollutions de voirie potentielles véhiculées par l'eau.</p>	Impact négligeable	Stockage des produits dangereux sur rétention. Matériaux absorbants en cas d'épandage accidentel ou d'égouttures.	Impact négligeable
Eaux superficielles	<p><b>Effets quantitatifs :</b>                      Redéfinition du réseau de gestion des eaux pluviales pour conserver un unique point de rejet au milieu naturel. Le réseau s'appuie sur le réseau existant lorsqu'il existe est complété par des ouvrages neufs.                      Le taux d'imperméabilisation global reste équivalent entre la situation initiale et projetée.</p>	Impact négligeable	<p><b>Mesures d'évitement et réduction :</b>                      Exigences environnementales stipulées dans le cahier des charges des entreprises en phase travaux.                      Site imperméabilisé, captage des eaux de ruissellement via un réseau séparatif, volume de rétention adéquat en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.                      Stockage des produits dangereux sur rétention.                      Matériaux absorbants en cas d'épandage accidentel ou d'égouttures.</p> <p><b>Mesures de suivi :</b>                      Entretien périodique des déboueurs-déshuileur.                      Analyse périodique du rejet en aval des déboueurs-déshuileurs.                      En cas de pollution, les eaux polluées seront dirigées vers une filière de traitement approprié.</p>	Impact négligeable
	<p><b>Effets qualitatifs :</b>                      Risque de pollution des sols en cas d'accident : hydrocarbures, huiles, graisses, eaux d'extinction incendie.                      Le site dispose d'une gestion des eaux de lessivage avec deux déboueurs-déshuileurs assureront le prétraitement des pollutions de voirie potentielles véhiculées par l'eau. Ainsi le risque de contamination de l'Huveaune dû aux rejets d'eaux pluviales est faible.                      En cas d'incendie, le réseau est équipé d'une vanne et le site dispose d'une rétention correctement dimensionnée pour confiner les eaux d'extinction sur site et éviter toute contamination du milieu naturel.</p>			Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
	Usages de l'eau	Pas de prélèvement d'eau. Risque de contamination des eaux souterraines négligeable. Risque de contamination des eaux superficielles faible à négligeable et enjeux faibles concernant les usages.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
ENVIRONNEMENT NATUREL	Périmètres d'inventaires et de protection	Le site utilisé pour le projet est déjà artificialisé et présente donc une sensibilité écologique très faible. <b><u>L'Huveaune ne fera l'objet d'aucune modification et le rejet d'eau pluviale prévu sera contrôlé conformément aux arrêtés ministériels en vigueur.</u></b> Les sites Natura 2000 les plus proches sont éloignés et ne subiront aucun impact lié au projet. La conservation des espèces ayant fait l'objet de la désignation de ces sites n'est donc pas remise en cause.	Impact négligeable	Délimitation du chantier pour ne pas dégrader la ripisylve ;  Prévention sur les risques de pollution et moyens d'intervention en cas de déversement accidentel (kit anti-pollution) pour éviter toute propagation par ruissellement, Présence de vanne permettant d'isoler les zones de rétention de l'Huveaune en cas de pollution accidentelle des eaux pluviales.  Planning des travaux adapté aux périodes de reproduction dans la mesure du possible.	Impact négligeable
	Flore				
	Faune				
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Occupation des sols	Le projet n'aura pas d'effet sur l'occupation des sols.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Population	Le projet n'aura pas d'effet sur la population et structure de l'habitat.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
	Activités économiques	Le projet générera des emplois durant la phase chantier. Maintien du tissu économique et social lié au site LPSH, maintien des emplois et emplois indirects. La déchetterie PRO représentera un exutoire clé pour les artisans et entreprises du bâtiment en général du secteur. Risques acceptables pour les activités voisines en cas d'incendie en situation accidentelle.		Sans objet.	
	Établissements recevant du public	Le projet n'aura pas d'effet sur les ERP localisées dans le secteur d'étude.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Tourisme et loisir	Le projet n'aura pas d'effet notable sur le tourisme et les loisirs.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Trafic	<p>L'augmentation du trafic lié au projet est relativement conséquente. Cela dit, au vu de la localisation de ce dernier en zone industrielle et à proximité immédiate de l'autoroute, ces résultats sont à relativiser. Effectivement, le nombre moyen de rotations par jour envisagé sur le site est de 265 véhicules PL et 176 véhicules VL.</p> <p>A titre de comparaison sur une année (soit 365 j), cela représente 4 % du trafic de poids-lourds sur l'autoroute située à proximité immédiate (contre 0,4 % actuellement). Le trafic global (VL+ PL) se verra augmenté de 0,3% (contre 0,08 % actuellement).</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement d'aires de chargement / déchargement à l'intérieur du site,</li> <li>- du point de vue des abords immédiats du site, le dégagement de la visibilité pour la sécurisation des entrées/sorties du site sera mis en place lors des travaux (suppression des haies denses en bordure) et des consignes d'entretien seront prévues en phase exploitation afin de conserver cette protection sur du long terme.</li> <li>- Séparation des flux de circulation, absence d'interconnexion permettant ainsi de répartir les flux autour du site entre la traverse de Bourgade (2 accès) et le chemin de la Vallée (1 accès PL)</li> <li>- Sécurisation de la circulation au sein de la future déchetterie professionnelle</li> </ul>	

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
	Réseaux et canalisations	<p>Le site sera relié au réseau d'eau potable de la SEM.</p> <p>Le site sera raccordé au réseau d'assainissement de la SERAM.</p> <p>Le site prévoit une modification du réseau d'eaux pluviales au droit de son périmètre pour adapter la gestion des eaux de ruissellement en ne conservant un rejet dans l'Huveaune.</p> <p>Le réseau incendie sera adapté au droit du périmètre du site.</p> <p>Le site sera raccordé au réseau d'électricité.</p> <p>Le réseau de gaz localisé traverse de la Bourgade ne sera pas impacté.</p> <p>Le réseau de télécommunication sera adapté.</p> <p>Localement pour connecté le site et maintenir une continuité de service pour la CEMEX.</p> <p>Il n'y aura pas d'effet notable.</p>	Impact négligeable	Concernant les réseaux, réalisation de DT avant les travaux. Intervention des sociétés titulaires des réseaux le cas échéant pour appliquer les modalités de travaux sur les divers réseaux : périmètre d'intervention, sécurisation des réseaux, cahier des charges, protocoles, phasage, contrôles, ...	Impact négligeable
CADRE DE VIE ET SANTE PUBLIQUE	Paysage	<p>Le projet est mené dans un site existant et appartient à une zone au caractère industriel, aucune modification substantielle du paysage n'est donc attendue.</p> <p>Les espaces de pleine terre prévus à l'échelle du site représenteront une surface équivalente à l'état actuel.</p>	Impact négligeable	Sans objet	Impact négligeable
	Patrimoine historique et archéologique	<p>Le projet est éloigné des sites archéologiques, monuments historiques, des sites inscrits et classés.</p>	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Qualité de l'air	<p>Le site LPSH disposera d'un rejet atmosphérique canalisé : rejet canalisé du dépoussiéreur de la ligne de tri.</p> <p>Les rejets seront de faible concentration en poussières et conformes à la réglementation en vigueur.</p> <p>Compte tenu de la nature de l'activité et du retour d'expérience à l'échelle nationale dont dispose SUEZ RV, l'impact sanitaire sur les populations environnantes sera faible.</p> <p>Les opérations génératrices de poussières diffuses : broyage, criblage, seront réalisées à l'intérieur des locaux.</p> <p>Les opérations des chargements déchargement des déchets du BTP seront réalisées dans un bâtiment de réception pour éviter les émissions diffuses à l'extérieur.</p>		<p><b>Mesure de réduction :</b></p> <p>Mesures afin de limiter les émissions de poussières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédé de tri dans l'enceinte d'un bâtiment clos,</li> <li>- Accès au bâtiment de tri depuis la cour intérieure à l'abri des vents dominant</li> <li>- Accès au hall de réception principalement depuis la cour intérieure à l'abri des vents dominants</li> <li>- Captage des poussières au droit des équipements de tri producteurs de poussière par mise en dépression : cribles, granulateur, cabine de tri, ...</li> <li>- Dépoussiéreur équipé d'un système d'abattement garantissant un rejet de faible concentration conforme à la réglementation en vigueur ;</li> <li>- Brumisateurs dans le hall de dépotage clos ;</li> </ul>	Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
				<p>- Mise en place de portes d'accès à ouverture-fermeture rapide.</p> <p>Travailleurs disposant de moyens de protection adéquats : masques de protection pour les yeux, le nez, la bouche. Cabines des engins étanches, climatisées et disposant de filtres à particules.</p> <p><b>Mesure de suivi :</b> Suivi périodique des émissions canalisées en sortie de dépoussiéreur.</p>	
	Environnement sonore	<p>Le bruit engendré par l'activité du site sera engendré par les engins d'exploitation à l'extérieur des bâtiments : chariots télescopiques, et les véhicules de chargement-déchargement et transport des déchets.</p> <p>Les calculs montrent qu'il n'y aura théoriquement pas de dépassement des seuils règlementaires dus à l'activité au droit des zones d'habitation en période diurne et nocturne en situation courante.</p> <p>Il existe toutefois un risque exceptionnel de dépassement en période nocturne si les chariots télescopiques ont besoin d'être utilisés pour déplacer des déchets. L'usage des chariots télescopiques le cas échéant sera ponctuel.</p> <p>En limite de propriété il existe un risque de dépassement des seuils règlementaires dû aux activités extérieures génératrices d'émissions sonores.</p>		<p><b>Mesure d'évitement et de réduction :</b> Equipements conçus pour limiter le bruit. Mise en place de portes d'accès à ouverture-fermeture rapide pour confiner le bruit des activités dans l'enceinte du bâti. chariots télescopiques utilisés exceptionnellement et ponctuellement en période nocturne, de 22h à 7h. Cabines des engins insonorisées. Moyens de protection auditifs pour les travailleurs.</p> <p><b>Mesure de suivi :</b> Suivi périodique des émissions sonores en limite de propriété et au droit des ZER. Respect des seuils de l'arrêté du 23 janvier 1997.</p>	Impact négligeable
	Environnement vibratoire	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Perturbations électromagnétiques et radiophoniques	Le projet n'est pas concerné par les ondes électromagnétiques et radiophoniques.	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable
	Émissions lumineuses	<p>Emissions lumineuses associées à l'activité sur la plateforme extérieure de faible durée lorsque la luminosité est insuffisante.</p> <p>Le secteur DASRI nécessite notamment un éclairage car l'activité de transit aura aussi de nuit. L'impact est à relativiser au regard de l'implantation du site dans un</p>	Impact négligeable	Sans objet.	Impact négligeable

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

	ITEM ENVIRONNEMENTAL	EFFETS	IMPACT	MESURES	IMPACT RESIDUEL
		secteur constamment éclairé (ligne ferroviaire, autoroute, lampadaires des voies d'accès...).			
	Gestion des déchets ménagers	Le projet constituera une plateforme clé pour la gestion locale des déchets recyclables destinés à la valorisation matière. Objectifs du site : massification des flux, potentiel d'accueil des camions d'ordures ménagères en transit en période de grève, accueil des professionnels du bâtiment pour améliorer le recyclage des déchets des activités du BTP.		Sans objet.	Impact négligeable
RISQUES NATURELS OU TECHNOLOGIQUES	Risques naturels	Le projet n'est pas concerné par le risque de feu de forêt. Le projet n'aura pas d'effet sur le risque de mouvements de terrain, ni sur le risque sismique.  Le projet est concerné par le risque inondation.		<b>Mesure de compensation</b> Risque inondation : Les mesures mises en œuvre permettent de réduire l'impact sur les hauteurs de submersion à environ 10 cm au droit du bâtiment « process » (grilles spécifiques, amarrage des bennes, chemin d'accès décaissé, côte altimétrique des zones de stockage abaissée, surélévation des installations et stockage à risque,...). La cartographie de l'aléa confirme la non aggravation de la situation suite à la réalisation du projet.	Impact négligeable
	Risques technologiques	Risque industriel : -Risque incendie dû à la présence de déchets combustibles -Risque de déversement accidentel de liquides et d'eaux d'extinction incendie. L'étude de ces dangers montre que le projet aura un effet acceptable sur les risques technologiques, le voisinage du site, même en cas d'accident notable. Le projet étant dans le PPI d'ARKEMA, les procédures d'organisation prévues en cas d'accident majeur sur le site d'ARKEMA seront intégrées au document unique de centre de tri LPSH.  Transport de matières dangereuses : Plusieurs axes de transport concernés dans le secteur. Probabilité faible d'un accident impliquant un véhicule associé à l'activité du site. Le site se trouvant dans la zone d'information préventive en cas d'évènement accidentel lié au transport de matières dangereuses, les procédures d'organisation prévues en cas d'accident seront intégrées au document unique de centre de tri LPSH.	Impact négligeable	Mesures permettant de diminuer la probabilité d'occurrence des phénomènes dangereux : sécurité générale du site, prévention et défense contre le risque incendie, rétention contre les pollutions accidentelles.  Plan de circulation et les chauffeurs entrant/sortant auront le permis de conduire.	Impact négligeable

## Résumé non **technique de l'étude d'impact**

**DDAE de l'installation de** tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

---

### 3 RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

Le secteur de Marseille présente un fort potentiel d'activité et de développement.

Avec l'augmentation des tonnages de déchets dans la région, les Plans de gestions des déchets au niveau Départemental et Régional encouragent la création d'installations et procédés permettant de limiter et réduire les impacts environnementaux en général en favorisant la valorisation, l'optimisation des flux, la création de réseau stratégique de points d'apports.

D'une part le Plan Départemental de Gestion des Déchets Non Dangereux préconise et encourage :

- la création de déchetteries professionnelles dans les zones urbaines en particulier dans les secteurs de Marseille ;
- la mise en œuvre de procédés de tri des déchets des collectes sélectives, des DAE et encombrants.

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la gestion des déchets du BTP, le Plan préconise et encourage en outre la création de plusieurs installations :

- 20 plateformes de tri et valorisation dont 0 à 1 à l'horizon 2020 et 6 à 12 à l'horizon 2016 dans le secteur de Marseille et de préférence d'un des secteurs industrialisés, zones d'activités, ... Les capacités requises dans ce secteur sont de 50 kT à 150 kT.

	Prise en compte de l'organisation actuelle de la gestion des déchets	Installations à créer
Plates-formes de tri et de valorisation avec recyclage de déchets inertes	Maintien et optimisation de l'organisation existante (amélioration du captage de déchets inertes, accueil de DND et DD).	Création a minima de 9 plates-formes pour répondre aux besoins de capacités du département.  Création de 11 plates-formes supplémentaires au mieux, en réponse au principe de proximité.  Capacités d'accueil à créer comprises entre 50 000 t/an et 100 000 t/an par installation. (jusqu'à 150 000 t/an en zone urbaine et inférieure à 25 000 t/an en zone rurale).

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

- Implantation de déchetteries professionnelles dans le secteur de Marseille notamment.
- Amélioration des centre de tri existant et améliorer le tri des DAE et des déchets inertes du BTP.

	Prise en compte de l'organisation actuelle de la gestion des déchets	Préconisations
Déchèteries (dont déchèteries publiques et professionnelles)	Le réseau actuel est suffisant en termes de desserte.	L'implantation de déchèteries professionnelles est encouragée dans le cadre du Plan, notamment en zone urbaine dense (Aix-en-Provence et Marseille), sans fixer d'objectif quantitatif.
Centres de tri multimatériaux	Maintien et optimisation de l'organisation existante (meilleure connaissance de l'origine des flux entrants de déchets d'activités économiques).	Aucune capacité supplémentaire. Les initiatives concernant la mise en œuvre de procédés technologiques de tri des DAE et déchets inertes du BTP sont encouragées dans le but d'améliorer et d'atteindre les objectifs de valorisation, et de permettre le développement de filières émergentes de recyclage.

Le projet de SUEZ RV Méditerranée sur le site LPSH prévoit l'optimisation des installations actuelles pour permettre l'augmentation des volumes réceptionnés, moderniser et optimiser l'outil de tri des déchets des activités économiques, et améliorer le regroupement et le transfert des déchets dans un secteur à fort potentiel de production de déchets.

Le site sera étendu pour permettre l'implantation d'une déchetterie professionnelle.

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

Cette installation, localisée dans une zone d'activité clé et bien desservie, permettra d'améliorer la récupération des déchets valorisables contenus dans les déchets non dangereux, massifier les flux pour optimiser les transports. La mise en œuvre de la déchetterie professionnelle permettra d'améliorer la collecte des DAE, et la qualité des gisements de déchets issus des ménages.

Le site LPSH permettra de trier au maximum 75 000 t/an de déchets du BTP avec un objectif de valorisation matière, diminution des volumes de déchets ultimes, récupération des matériaux à fort potentiel calorifique non destinés à la valorisation matière avec la possibilité de création d'un CSR.

Le procédé prévoit également le nettoyage des déchets inertes pour favoriser leur valorisation matière.

Le conditionnement des matériaux valorisables issus des DAE et des déchets du BTP sera mutualisé pour un meilleur rendement de l'installation.

Le site LPSH permettra ainsi de proposer un outil de tri des déchets des activités économiques à proximité des sites de production de déchets. Cet outil répond à un objectif global de tri-récupération des matières valorisables au sein des déchets du BTP, des collectivités et des activités économiques afin de limiter les volumes de déchets ultimes localement destinés à l'enfouissement ou à l'incinération. Ce projet a été pensé au regard des enjeux locaux en terme de gestion des déchets et permet de proposer un outil en accord avec les enjeux relevés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

→ **Le projet LPSH est compatible avec les priorités des plans évoqués ci-dessus et contribue à l'atteinte du nombre de déchetteries professionnelles et plateformes de tri et valorisation des déchets du BTP.**

La configuration du site étudié a été ajustée en tenant particulièrement compte :

- Des enjeux vis-à-vis des risques de pollution : imperméabilisation du site, gestion des eaux de ruissellement adaptée, mesures d'intervention et de surveillance ;
- Des enjeux vis-à-vis des nuisances sonores : utilisation d'engins et d'équipement capotés (convoyeurs, crible...) conformes aux législations en vigueur en terme d'émission sonore, dimensionnement de talus autour du site d'exploitation permettant d'atténuer la propagation des émissions sonores ;
- Des enjeux vis-à-vis des risques sanitaires et plus particulièrement des émissions de poussières : nettoyage régulier (maintenance) de la ligne de process par aspiration et mise en place d'un équipement centralisé d'aspiration avec des bouches disposées au plus près des équipements générateurs de poussières. L'air sera ainsi canalisé, filtré et purgé de toutes ses poussières par des systèmes de rabattement. Par ailleurs, ces dispositions seront associées à la mise en place de campagne de mesures sur le futur site en activité afin d'alimenter les modèles de dispersion avec des données réelles pour plus de pertinence ;
- Des enjeux paysagers : intégration du site dans le contexte paysager local avec la réalisation d'une étude spécifique par un architecte paysager ;

## Résumé non technique de l'étude d'impact

### DDAE de l'installation de tri, transfert, regroupement et valorisation des déchets LPSH à Aubagne (13)

---

- Des enjeux associés au risque naturel : intervention d'un bureau d'étude spécialisé en hydraulique dans le cadre de ce projet afin d'évaluer les enjeux localement et de s'assurer que la vulnérabilité du site et de son environnement vis-à-vis des inondations (sécurité de l'ensemble des personnes accueillies, réduction globale de la vulnérabilité des biens exposés au risque, limitation des impacts sur l'environnement en cas de sinistre, continuité d'activité ou le retour rapide à la normale après une inondation) soit pris en compte dans le futur aménagement. Le but principal étant de ne pas aggraver le risque inondation ;
- Des dangers associés à l'activité : dimensionnement et positionnement des stocks de matériaux conjointement à la réalisation de modélisations de flux thermiques afin de minimiser les risques d'effets dominos et les effets sur l'environnement. Dimensionnement de murs coupe-feu et merlons permettant de diminuer ou contenir la propagation des flux thermiques en cas d'incendie ;
- Des recommandations du SDIS en termes de défense incendie : réalisation d'essai de débits sur les poteaux incendie inclus dans le site et à proximité, gestion des eaux d'extinction incendie, dimensionnement des pistes de circulation autour des stocks afin de permettre l'accès en tous points du site par les secours en cas d'incendie.
- Des mesures compensatoires émises suite à une étude hydraulique au regard du risque inondation présent sur le site afin de limiter l'impact du projet sur les hauteurs d'eau et permettant de confirmer la non aggravation de la situation suite à la réalisation du projet.

De plus tous les items de l'environnement ont été abordés et étudiés dans la présente étude d'impact environnementale conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement.

La configuration du site a donc été étudiée de manière optimale vis-à-vis des enjeux environnementaux dans les limites économiquement viables pour l'activité envisagée.